

Décret n° 2008-522 du 2 juin 2008 portant refonte de la partie réglementaire du code de l'organisation judiciaire

02/06/2008

A la suite de la refonte du code de l'organisation judiciaire par l'ordonnance n° 2006-673 du 2 juin 2006, un décret du 2 juin 2008 porte dorénavant recodification de la partie réglementaire dudit code. Le code de procédure pénale et le code de la propriété intellectuelle, notamment, s'en trouvent modifiés.